ARRETE

PORTANT EXCLUSION TEMPORAIRE DES FONCTIONS

(durée maximum de 3 jours)

DE M ......................................…...........

EMPLOI.....................................................CONTRACTUEL

Le Maire *(ou le Président)* de ........................................................................................,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vule contrat en date du ...................., recrutant M .................................., en qualité d’agent contractuel, à compter du ........................., pour une durée de ......................................... ou pour une durée indéterminée, pour assurer les fonctions de ..................................................................................................................,

Considérant qu’il est reproché à M .............................................................., d’avoir manqué à l’obligation de .........................................................................................................................................,

OU

d'avoir commis (*préciser les faits constitutifs de la faute*) ……………………………………………………………… ………………………………………………………………………………….,

Considérant que M ......................................... a été informé*(e)* de son droit à communication de son dossier et la possibilité de se faire assister par le ou les défenseurs de son choix,

Considérant que M ...................................... a pris connaissance de son dossier *(éventuellement)*,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une exclusion temporaire des fonctions de ............ jours (3 jours maximum) figurant à l’article 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisé est infligée à M............................................................... contractuel.

ARTICLE 2 :

La sanction visée à l'article 1er ci-dessus prend effet du .........................au ………………….*(inclus).* Pendant cette durée, une retenue de .....…... /30ème est opérée sur la rémunération de M ………………..,

ARTICLE 3 :

La présente sanction sera effacée automatiquement du dossier au bout de 3 ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période.

ARTICLE 4 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé*(e)*.

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

|  |
| --- |
| Le Maire *(ou le Président)*, |
| ⬩ Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. |
| ⬩ Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon- dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification et réception par le Représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). |
| Transmis au Représentant de l'Etat le …………………… |
| Notifié le ................................... |
| Signature de l'intéressé*(e)* : |